



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



RÉUNION DU 27 MAI 2015

DECLARATION DU MEMBRE Cfdt DU CHSCT

Nous voulons porter à votre connaissance les deux éléments suivants :

- une CPA de Blois 0237 arrivée en février 2015 va être affectée à Blois Maunoury au même poste,
- Le DIA de Châtellerauld Châteauneuf, après 6 mois de poste, vient d'être nommé à Le Blanc.

Ces deux situations nous interpellent et nous font craindre que cette vision à très court terme ait des incidences sur les Risques Psycho Sociaux encourus par les collaborateurs, nonobstant la disqualité et le mécontentement engendrés vis-à-vis de la clientèle.

En effet, comment les 2 collaborateurs perçoivent-ils ce changement si rapide puisqu'ils vont devoir de nouveau faire face à une nouvelle clientèle ? Nous ne doutons pas que l'on pourra nous objecter, qu'ayant été consultés tous les deux, ils sont partie prenante de ces mouvements. Pour autant, le risque est latent.

Pour les nouveaux collaborateurs qui vont prendre en charge ces clients, n'y a-t-il pas risque de devoir répondre au questionnement de la clientèle du type : « Chez vous cela bouge tout le temps etc etc... » ?

Par ailleurs, comment expliquer aux clients ce rapide volte-face et calmer les plus virulents ?

Le poste de CPA de Blois concerné étant par là même supprimé, nous avons du mal à croire que cela n'avait pas été envisagé avant la prise de poste de février.

Notre direction, si au fait des RPS et des évolutions du Groupe, ne pouvait pas ne pas connaître ces évolutions.

Enfin, quid de la « Préférence client » ? comment baser une relation de confiance avec des commerciaux interchangeables à tout moment ?

Serait cela la substantifique moëlle que de « Créer la nouvelle référence de la relation bancaire. En la mettant au cœur de nos préoccupations, plus encore qu'aujourd'hui, nous avons pour ambition de créer une relation unique et exemplaire sur la marché, qui s'imposera comme la nouvelle référence de la relation bancaire » ?

Il n'est certes pas dans nos attributions ni dans notre volonté de s'immiscer dans la stratégie commerciale du Groupe. Cependant, ce manque de lisibilité à très court terme nous interpelle et nous laisse quelque peu perplexes quant à la prise en compte de l'humain (tant du côté collaborateur que de celui de la clientèle).

Comme le disait Emile De Girardin : « Gouverner, c'est prévoir ». A la lumière de ce manque de lisibilité, il ne paraît pas avoir été tenu compte de cet adage.

Nous souhaiterions que le personnel ne devienne pas purement et simplement une variable d'ajustement à PPC.

Le représentant Cfdt auprès du CHSCT demande à ce que cette déclaration soit portée sur le cahier du CHSCT en préalable aux questions posées et réponses apportées.